



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FORMATION

Se former pour mieux protéger la santé de ses bovins

Tuberculose bovine, IBR, fièvre Q, BVD...
Les maladies qui peuvent toucher les élevages
de bovins sont nombreuses et constituent
un risque permanent pour les exploitations et les filières
en général. Pour protéger votre élevage et votre activité,
prenez le temps de vous former !



Prévenir plutôt que guérir

Plusieurs maladies dangereuses pour les bovins restent présentes en France. La biosécurité, approche préventive globale, permet de limiter les risques d'introduction, de circulation, et de propagation des principales maladies qui peuvent toucher les élevages bovins.

Se faire accompagner : le bon réflexe à adopter

Dans un paysage sanitaire en constante évolution, se former est important.

Pour plusieurs raisons :

- disposer des outils et méthodes pour évaluer les risques propres à son élevage ;
- être informé des pratiques les plus efficaces pour protéger ses animaux ;
- bénéficier des retours d'expérience d'autres éleveurs ;
- gagner en temps et en efficacité sur son exploitation ;
- rester au fait de l'actualité sanitaire.

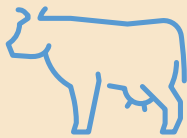


Des formations gratuites* à votre disposition

Depuis avril 2021, deux grands types de formation sont mises en place dans le cadre de France Relance. Elles visent à vous accompagner dans vos démarches de biosécurité, de façon pragmatique, afin d'éviter l'introduction, la circulation et la diffusion des maladies.

*Dans la limite du plafond de droit à la formation propre à chaque éleveur.
Plus d'informations sur : www.vivea.fr





- **Formations biosécurité « Toutes maladies bovines »**

Elles permettent d'acquérir ou d'actualiser vos connaissances en matière de biosécurité en élevage, sur la base de témoignages d'éleveurs et d'échanges d'expériences réussies en élevage.

Format : 1 jour (en présentiel ou en mixte présentiel-distanciel)

- **Formations biosécurité « Tuberculose »**

Elles s'adressent aux éleveurs situés dans les zones infectées de tuberculose.

Format : 1 jour en présentiel

Ces formations vous accompagnent pour évaluer les risques propres à votre élevage.

Les outils mis à votre disposition (grilles d'autodiagnostic et plan de biosécurité) permettent d'identifier les **points forts** et les **axes d'amélioration** de votre élevage en matière de prévention des maladies animales.

Ces outils permettent en particulier :

→ de **recenser les risques sanitaires** liés au pâturage, aux introductions et aux mélanges des troupeaux, aux intervenants sur l'élevage, aux visiteurs extérieurs et au matériel en commun, à l'abreuvement, à l'alimentation et à l'environnement de l'élevage ;

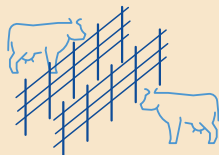
→ de **définir les aménagements prioritaires** à prévoir pour protéger votre élevage des virus, bactéries et autres organismes susceptibles de provoquer des maladies.

Pour toute question sur la biosécurité bovine, vous pouvez contacter votre vétérinaire ou le GDS de votre département.

Le saviez-vous ?



- Le virus de la BVD peut se diffuser d'un élevage à un autre par simple présence sur des bottes non lavées.
En pratique : aménagez un point d'eau de lavage des mains et des bottes pour les intervenants et visiteurs.
- La tuberculose bovine se transmet aux bovins par contact mufle à mufle avec un autre bovin et de manière beaucoup moins fréquente par les aliments ou de l'eau d'abreuvement en commun.
En pratique : évitez les contacts « fil à fil » avec les troupeaux voisins et aménagez les zones d'abreuvement en commun.



Se former pour mieux protéger la santé de ses bovins

Formations gratuites* inscrivez-vous !

Pour plus d'information,
appelez le **01 56 33 29 00**
ou consultez le site : www.vivea.fr

Ces formations sont cofinancées par VIVEA, le fond d'assurance formation des chefs d'exploitation agricole et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

*Dans la limite du plafond de droit à la formation propre à chaque éleveur.